



LES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES DE LA MÉTALLURGIE



DEVENEZ MEMBRE DE COMMISSION D'ÉVALUATION

CQPM / CQPI / BLOC DE COMPÉTENCES / CCPM / CCPI

Votre contribution en qualité de professionnel est primordiale afin de recueillir les éléments de preuves constitutifs de l'évaluation et de questionner le candidat pour évaluer son niveau de maîtrise des compétences visées par la certification.

Nous vous remercions pour votre engagement à rejoindre notre réseau d'experts évaluateurs.

LA CERTIFICATION EN 4 ÉTAPES



IDENTIFICATION DE LA CERTIFICATION ET INSCRIPTION

FORMATION (facultatif)
Elle ne porte que sur les compétences à acquérir.

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES
Elle est réalisée par des professionnels qualifiés.

Commission d'évaluation *Etape à laquelle vous intervenez !*

Avis de l'entreprise (hors CCPM/CCPI, hors VAE)

DÉLIBÉRATION
Un jury paritaire vérifie la conformité des actions d'évaluation au regard du dispositif, examine la synthèse des évaluations et déclare admis ou non-admis le candidat.



Une question ? Contactez-nous !
UIMM Loire-Atlantique - Service Certifications
Tel : 02 51 72 92 62 – Email : cqpm44@ui44.fr



Renseignez votre profil



J'observe, j'auditionne, je questionne le candidat sur ses pratiques professionnelles.

J'évalue son niveau de maîtrise des compétences sur la base des critères mesurables et observables du référentiel de certification.

LA COMMISSION D'ÉVALUATION

La démarche d'évaluation

Explorer la pratique professionnelle du candidat, en restant dans le cadre du référentiel d'évaluation des compétences

Selon les modalités d'évaluation préalablement définies dans le dossier, le candidat soumet aux membres de la commission d'évaluation les éléments de preuve par démonstration et/ou présentation et réponse aux questions.

Évaluer le niveau de maîtrise des compétences à l'aide des critères mesurables, observables et les résultats attendus selon les conditions d'évaluation précisées dans le référentiel d'évaluation de la certification visée

Les membres de la commission évaluent le niveau de maîtrise des compétences, complètent et signent la grille d'évaluation. Si l'une des compétences n'est pas maîtrisée en toute autonomie, il convient d'apporter un commentaire en lien avec les différents critères.

 **Observer**  **Écouter**  **Échanger**  **Évaluer** 

Les outils de l'évaluation

- Le référentiel de certification
- Le dossier du candidat : dossier technique ou livret de suivi, reprenant le parcours du candidat et décrivant les modalités d'évaluation définies par les acteurs
- Le rapport d'activités (selon les modalités d'évaluation retenues)
- La grille d'évaluation

Les règles déontologiques

L'évaluation se réalise dans la perspective de vérifier que le candidat dispose de toutes les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice du métier visé et non dans une logique d'examen. La qualité d'une commission d'évaluation repose sur la connaissance par ses membres du métier et du référentiel de certification. C'est cette double expertise qui permet une évaluation professionnelle :

- en prenant du recul par rapport aux procédures de travail propre à une entreprise
- en se focalisant sur la performance du candidat au regard des critères du référentiel

 **Impartialité**

 **Objectivité**

 **Neutralité**

 **Égalité de traitement**

 **Solidarité dans l'évaluation**

 **Confidentialité**

 **Bienveillance** 

Les modalités d'évaluation

Chaque référentiel de certification peut prévoir plusieurs modalités alternatives ou cumulatives d'évaluation pour chacune des compétences professionnelles à évaluer :

ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE

L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté. Celle-ci s'appuie sur :

1. une observation en situation de travail
2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat

PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL

Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification et présente devant la commission d'évaluation les projets ou activités réalisés en entreprise. Il apporte la preuve que les compétences professionnelles à évaluer au regard du référentiel de certification ont bien été mises en œuvre en entreprise. Cette soutenance s'appuie sur :

1. une présentation des projets ou activités par le candidat
2. un temps de questions-réponses et d'échanges